



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports DDPS  
**Office fédéral de la protection de la population OFPP**  
Instruction

# Matériel et engins de la section d'appui

## Partie 1: Protection des pionniers





# Table des matières

<b>Table des matières .....</b>	<b>3</b>
<b>Partie 1: Protection des pionniers.....</b>	<b>5</b>
<b>1 Généralités .....</b>	<b>5</b>
1.1 Prescriptions de sécurité générales.....	5
1.2 But .....	5
<b>2 Tenue d'intervention .....</b>	<b>7</b>
2.1 But .....	7
2.2 Description générale .....	7
2.3 Ceinture de sauvetage .....	8
2.3.1 Prescriptions de sécurité complémentaires .....	8
2.4 Casque avec protection auditive et visière .....	8
2.4.1 Prescriptions de sécurité complémentaires .....	8
2.4.2 But .....	8
2.4.3 Description .....	9
2.4.4 Ajustement et utilisation .....	9
2.4.5 Entretien.....	12
2.4.6 Entreposage.....	12
2.5 Chaussures.....	13
2.6 Tenue imperméable.....	14
<b>3 Equipement de protection supplémentaire .....</b>	<b>15</b>
3.1 Jambières de protection et pantalons de protection .....	15
3.1.1 Prescriptions de sécurité complémentaires .....	15
3.1.2 But .....	15
3.1.3 Description .....	15
3.2 Gilet de sauvetage 100 .....	16
3.2.1 Prescriptions de sécurité complémentaires .....	16
3.2.2 Description .....	16
3.3 Corde de sauvetage.....	17
3.3.1 Prescriptions de sécurité complémentaires .....	17
3.3.2 But .....	17
3.3.3 Description et données techniques .....	17
3.3.4 Contrôle de la résistance à la traction .....	17
3.4 Equipement pour auxiliaires de la circulation.....	18
3.4.1 Prescriptions de sécurité complémentaires .....	18

3.4.2	But.....	18
3.4.3	Description .....	18
3.4.4	Entretien.....	19

# Partie 1: Protection des pionniers

## 1 Généralités

### 1.1 Prescriptions de sécurité générales

Pendant les travaux, il convient de porter:

- un casque (avec protection auditive et visière, selon les travaux à effectuer);
- des gants de travail;
- des chaussures d'intervention présentant les qualités suivantes:
  - empeigne solide et si possible montante;
  - semelle anti-perforation et profilée;
  - talon fermé.

Lors de l'achat de nouvelles chaussures, il faut veiller à ce que celles-ci soient munies d'un embout de protection.

Les personnes qui travaillent à des endroits où elles sont exposées à un danger de chute doivent être assurées au moyen de cordes de sauvetage ou de tout autre équipement similaire homologué et testé.

### 1.2 But

L'équipement de protection protège les membres de la protection civile des atteintes à la santé dans l'exercice de leur fonction.



## 2 Tenue d'intervention

### 2.1 But

La tenue d'intervention protège les pionniers des intempéries, des nuisances acoustiques, des dangers mécaniques et des atteintes à la santé en général.

### 2.2 Description générale

Composition de la tenue d'intervention:

- veste d'intervention avec protège-épaules;
- pantalon d'intervention;
- t-shirt;
- casquette;
- ceinture de sauvetage avec mousqueton;
- gants;
- casque avec protection auditive et visière;
- chaussures;
- tenue imperméable.

Exemples de tenues d'intervention



## 2.3 Ceinture de sauvetage

### 2.3.1 Prescriptions de sécurité complémentaires

Il convient de contrôler avant chaque service l'état général de la boucle, des coutures, des œillets et du mousqueton des ceintures de sauvetage et de vérifier en particulier qu'elles ne présentent aucun dommage tel que fissure, déformation ou effilochage.

La résistance à la traction de la ceinture de sauvetage et du mousqueton doit être contrôlée au moyen d'une charge conformément au ch. 3.3.4.

Il est interdit d'utiliser des ceintures de sauvetage endommagées.

## 2.4 Casque avec protection auditive et visière

### 2.4.1 Prescriptions de sécurité complémentaires

L'état général des casques doit être contrôlé avant chaque service.

Il convient de vérifier en particulier que les casques ne présentent pas de fissures, de griffures ou d'entailles et, pour les casques avec visière, que la charnière n'est pas cassée.

Il faut également veiller aux altérations de la couleur, déformations, cloques, dessèchements, ramollissements et gonflements.

Les casques endommagés doivent être **immédiatement** remplacés.

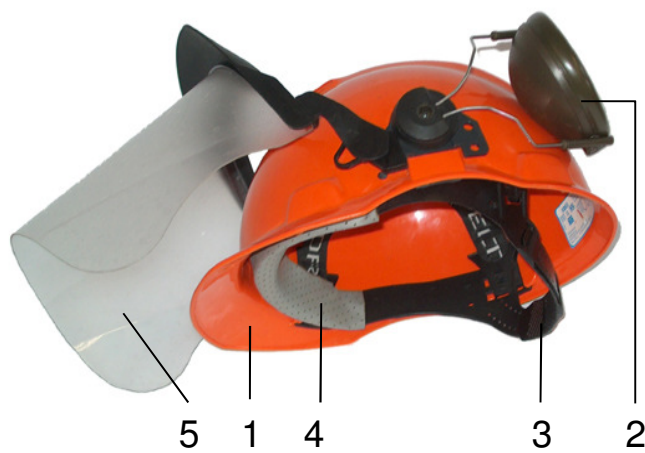
### 2.4.2 But

Les casques avec protection auditive et visière protègent la tête, les yeux et l'ouïe des éventuels dommages mécaniques et acoustiques.



### 2.4.3 Description

Casque complet



- 1 Calotte en matière plastique stabilisée aux rayons ultraviolets (ABS)
- 2 Protection auditive
- 3 Serre- nuque avec coiffe
- 4 Basane
- 5 Visière en plexiglas ou en treillis

### 2.4.4 Ajustement et utilisation

Pour remplir leur fonction, les casques doivent être ajustés individuellement et utilisés correctement.

Contrôle des fixations



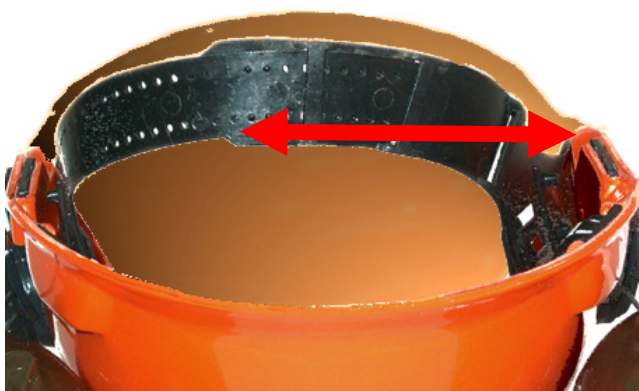
Vérifier que les fixations de la coiffe du casque soient introduites dans les guidages prévus à cet effet.

## Contrôle des bandes de la coiffe du casque



Les bandes de la coiffe du casque ne doivent pas toucher la calotte.

## Ajustement du serre-nuque



Ajuster le serre-nuque de manière à ce que le casque de protection reste bien fixé même lorsqu'on baisse la tête.

Au début, ou après 5 à 10 minutes de port, serrer le serre-nuque de 1 à 2 crans supplémentaires. En effet, le serre-nuque se dilate sous l'effet de la chaleur du corps.

## Réglage de la hauteur



Il est possible de régler la hauteur du serre-nuque en le déplaçant vers le haut ou vers le bas (positions A et B).

## Ajustement de la protection auditive



1. Mettre le casque.
2. Saisir les deux coquilles de la protection auditive avec les mains et les écarter de 2 à 3 cm de leur position initiale jusqu'à ce qu'un déclic distinct se produise (position d'aération).
3. Pivoter les coquilles vers le bas, régler leur hauteur et les presser contre les oreilles jusqu'à ce qu'un nouveau déclic se produise (position d'utilisation).
4. Abaisser la visière.

## Retrait des coquilles de la protection auditive



1. Remonter la visière.
2. Saisir les deux coquilles de la protection auditive avec les mains et les écarter de 2 à 3 cm de leur position initiale jusqu'à ce qu'un déclic distinct se produise et les faire pivoter vers le haut.
3. Enlever le casque.

### 2.4.5 Entretien

Nettoyer régulièrement la calotte, la visière, les coquilles, la coiffe et la basane au savon et à l'eau tiède.

### 2.4.6 Entreposage

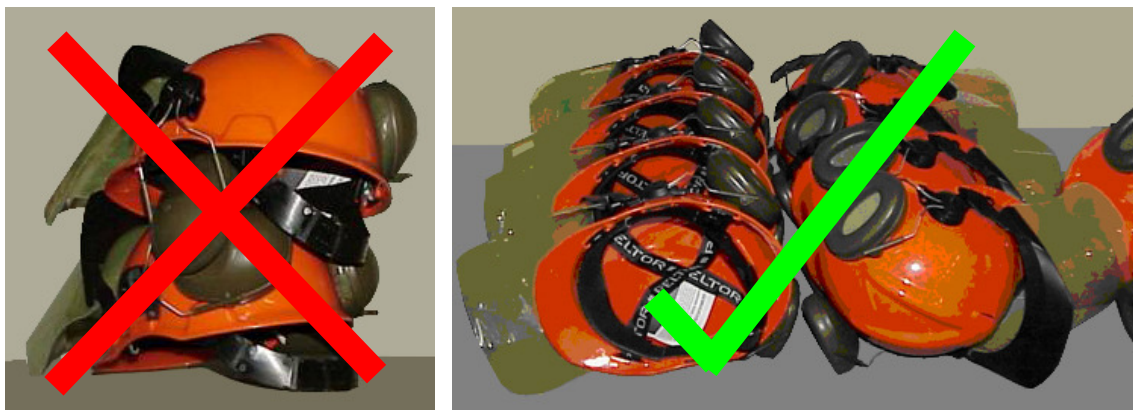
- Les casques ne doivent pas être exposés à de hautes températures (p. ex. derrière un pare-brise).
- Mettre les coquilles en position d'entreposage.



#### Position d'entreposage

1. Mettre les coquilles en position d'entreposage.
2. Poser le casque sur le côté.

Attention: ne pas entreposer les casques sur le serre-nuque!



## 2.5 Chaussures

Les chaussures protègent avant tout les pieds des blessures et garantissent leur stabilité. Les chaussures doivent être suffisamment confortables pour être portées pendant plusieurs heures sans provoquer de douleurs. De bonnes chaussures doivent présenter les qualités suivantes:

- empeigne solide et si possible montante;
- pointe renforcée;
- semelle anti-perforation et profilée;
- imperméables, respirantes;
- confortables.

## 2.6 Tenue imperméable



- 1 Chapeau imperméable (suroît)
- 2 Veste imperméable
- 3 Pantalon imperméable

## 3 Equipement de protection supplémentaire

### 3.1 Jambières de protection et pantalons de protection

#### 3.1.1 Prescriptions de sécurité complémentaires

Il est interdit de porter des jambières de protection ou des pantalons de protection endommagés ou rapiécés.

#### 3.1.2 But

Les jambières et les pantalons de protection protègent les jambes lors de travaux à la tronçonneuse.

#### 3.1.3 Description

La protection correspond à la classe 1 (vitesse de rotation de la chaîne: 20 m/sec).

Les jambières et les pantalons de protection doivent être bien ajustés au niveau des jambes afin d'éviter qu'ils ne se prennent dans la chaîne en rotation.

Jambières de protection    Pantalons de protection



## 3.2 Gilet de sauvetage 100

### 3.2.1 Prescriptions de sécurité complémentaires

Il convient de porter un gilet de sauvetage lors de la traversée d'un cours d'eau ou de la réalisation de travaux au bord de l'eau, dans ou sur l'eau présentant un danger de noyade.

Il y a danger de noyade lorsque:

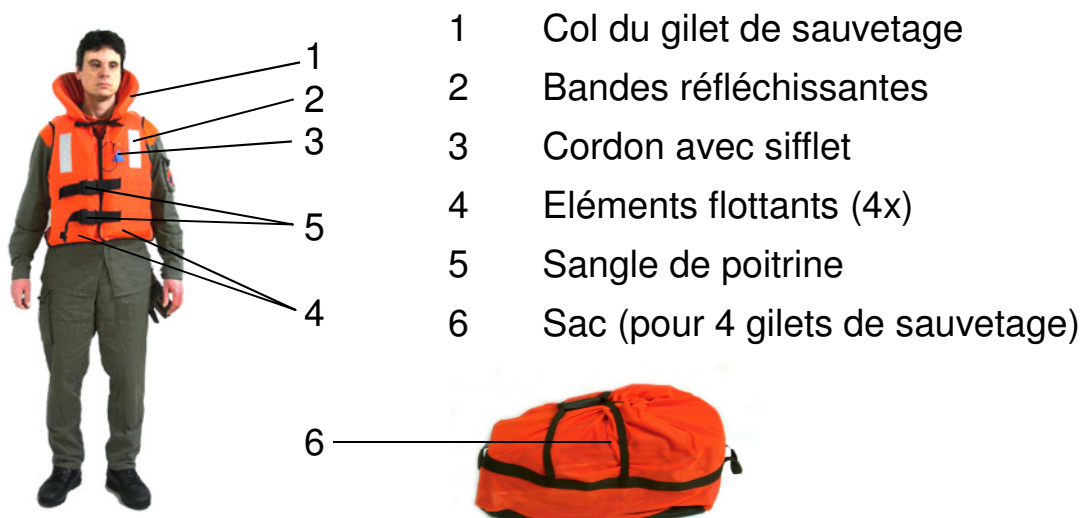
- la profondeur de l'eau est supérieure à 1 m;
- la vitesse du courant est supérieure à 1 m par seconde et la profondeur de l'eau supérieure à 50 cm.

### 3.2.2 Description

Le gilet de sauvetage 100 est conçu de façon à ce qu'une personne évanouie soit automatiquement retournée sur le dos en cas de chute dans l'eau. De plus, le col du gilet maintient la tête hors de l'eau. Le chiffre 100 correspond à la force ascensionnelle de 100 N ( $\approx 10$  kg, norme EN 395). Ce mouvement ascensionnel est garanti jusqu'à 100 kg (y c. poids des vêtements).

Le gilet de sauvetage est muni d'un sifflet attaché à un cordon ce qui permet à la personne tombée à l'eau de signaler sa présence.

Les principales indications d'utilisation sont cousues à l'intérieur du gilet de sauvetage, sur la partie intérieure avant droite, au-dessus des éléments flottants.





### 3.3 Corde de sauvetage

#### 3.3.1 Prescriptions de sécurité complémentaires

Pour assurer ou sauver des personnes, il convient d'utiliser exclusivement des cordes de sauvetage ou autres cordes similaires homologuées et testées.

Les cordes de sauvetage doivent être contrôlées avant chaque service:

- effilochage des boucles et des extrémités des cordes;
- pourriture et usure de la corde;
- résistance à la traction;
- fermeture du mousqueton.

La corde de sauvetage sert à assurer et à sauver des personnes. Un usage à d'autres fins est interdit.

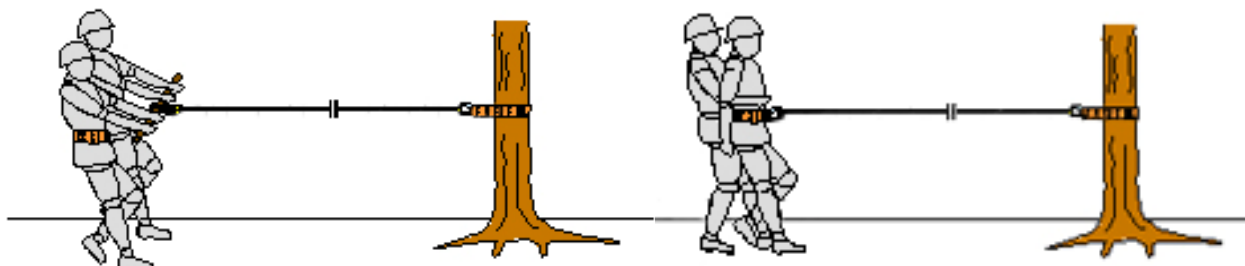
#### 3.3.2 But

Les cordes de sauvetage servent à assurer ou à sauver des personnes.

#### 3.3.3 Description et données techniques

Type de corde	Longueur (m)	Diamètre (mm)	Charge (kg)	Equipement	Utilisation
Corde de sauvetage en fibre synthétique	15	11	120	2 boucles et mousqueton 120 mm	Assurer et sauver des personnes

#### 3.3.4 Contrôle de la résistance à la traction



## 3.4 Equipement pour auxiliaires de la circulation

### 3.4.1 Prescriptions de sécurité complémentaires

Lorsqu'il est à prévoir que les travaux entraveront la circulation sur des routes publiques ou créeront des situations dangereuses, il faut en informer la police et, le cas échéant, les entreprises de transports publics.

Il est nécessaire de placer le signal de danger "Autres dangers" avant et après la zone dangereuse, à une distance d'au moins 50 m dans les localités et d'au moins 100 m hors des localités. Dans l'obscurité, ce signal doit être éclairé. S'il fait défaut, il convient d'utiliser le signal de panne. Le signal doit être enlevé dès qu'il n'y a plus de danger.

Des auxiliaires de la circulation doivent être placés aux alentours de la zone dangereuse. Ils doivent porter des manchettes, des guêtres ainsi qu'un gilet réfléchissant. De nuit, ou quand les conditions météorologiques l'exigent, ils seront munis d'une lampe-torche à lumière blanche ou jaune.

Les organes de police décident s'il y a lieu de prendre d'autres mesures de signalisation et d'interdiction de la circulation.

### 3.4.2 But

L'équipement des auxiliaires de la circulation est utilisé lors d'interventions sur des voies de communication. Il protège les auxiliaires de la circulation en les rendant visibles aux usagers de la route.

### 3.4.3 Description



- Etui
- Manchettes (2 paires)
- Guêtres (2 paires)
- Lampes-torches (2x)
- Gilets réfléchissants (2x)
- Signaux pliants (2x)

Gilet réfléchissant, manchettes, guêtres et lampe-torche de l'équipement pour auxiliaires de la circulation



### 3.4.4 Entretien

Après chaque intervention:

- Nettoyer le matériel au moyen d'une brosse sèche (les parties synthétiques peuvent être nettoyées avec un chiffon humide).
- Sécher le matériel avant de le ranger définitivement.
- Contrôler que l'assortiment est complet et en bon état.
- Retirer les batteries des lampes-torches avant d'entreposer l'équipement pour auxiliaires de la circulation.